

ÉTAT INDIQUANT LE NOMBRE D'ENDROITS DANS LESQUELS ON A
VOTÉ POUR ET CONTRE "L'ACTE DE TEMPÉRANCE DU
CANADA"—*Fin.*

ENDROITS.	VOTES INSCRITS.		MAJORITÉ.	
	Pour.	Contre.	Pour.	Contre.
1890.				
Portland, N.-B.	124	558		434
1891.				
Charlottetown, I.P.-E.	686	700		14
Charlotte, N.-B.	1,785	855	930	
1892.				
Drummond, Qué.	505	1,010		505
Northumberland, N.-B.	1,780	1,561	219	

882. On verra que depuis la passation de l'acte, il a été soumis à l'opinion publique dans 82 endroits, savoir, dans 7 villes et 75 comtés. Il est maintenant en force dans 31 comtés seulement, et dans une ville. Résultat des élections.

Ci-suit un sommaire du résultat des élections :—

	Endroits.
Adopté 3 fois et encore en force	1
“ 2 “ “	6
“ 1 “ “	25
Actuellement en force	32
Défait et non soumis de nouveau dans	16
Adopté la 1re fois, défait la seconde dans	28
“ deux fois, défait deux fois dans	1
“ une “ deux “	1
“ deux “ une “	2
“ trois “ “ “	1
Défait deux fois dans	1
	50
Total	82

883. L'état suivant donne le nombre des condamnations dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard, dans les années nommées :— Condamnations pour ivresse par province, 1884-1891.

	Condamnations.
1884	8,537
1885	10,427
1886	10,136
1887	10,895
1888	11,922
1889	12,841
1890	13,528
1891	11,746